



COMMUNIQUÉ # 5 / FEQ

Lundi 15 juin 2020

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous, quelques points et précisions concernant la reprise des entraînements à l'INS-Q de Montréal et des activités à l'extérieur pour les clubs.

INS-Q (centre national d'entraînement de Montréal)

À la suite du point de presse de vendredi dernier le 12 juin 2020 de la ministre déléguée aux Sports et aux Loisirs, Madame Isabelle Charest, les athlètes de pointe ont reçu une excellente nouvelle. En effet, le gouvernement du Québec a annoncé la reprise des activités de sport de haut niveau à compter de ce matin.

L'Institut national du sport (INS) du Québec peut donc reprendre ses activités de façon partielle et graduelle. Non seulement les athlètes pourront s'entraîner à leur complexe principal au Parc olympique de Montréal, mais aussi dans les centres d'entraînement unisports de haut niveau reconnus par l'INS. Ils pourront aussi recevoir des services médico-sportifs et scientifiques des Centres régionaux d'entraînement multisports.

Attention:

L'accès à l'INS-Q est limité dans un premier temps seulement aux athlètes qualifiés (es) ou ayant encore une chance de se qualifier pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2021.

(Les athlètes de cette liste ont été identifiés (es) par le Directeur haute performance de la FCE et le comité olympique ou paralympique).

Il n'y aura que 8 personnes maximum prévus dans la salle, 4 entraîneurs et 4 athlètes en même temps.

Les assauts ne sont pas autorisés, uniquement les leçons individuelles et le travail de fondamentaux avec l'entraîneur sont autorisés durant cette phase.



Clubs:

Nous vous rappelons que depuis le lundi 8 juin 2020, les activités extérieures individuelles et collectives supervisées sont permises.

De ce fait, les clubs d'escrime peuvent reprendre leurs activités à l'extérieur à condition d'être adaptées en fonction des mesures d'hygiène qui prévalent. La distanciation physique de 2 mètres entre les personnes devra être respectée en tout temps.

Si votre club dépend d'une municipalité, communiquer avec vos partenaires municipaux afin de connaître leur plan en lien avec les mesures sanitaires à eux pour le déconfinement sportif (certaines municipalités n'ouvriront pas nécessairement leurs infrastructures sportives immédiatement).

Chaque club d'escrime doit soumettre à la ville sa propre demande et son propre plan de relance, car chaque municipalité a ses propres règles.

Étant un sport qui se pratique à l'intérieur, demandez-vous si vous êtes en mesure d'offrir des séances supervisées à l'extérieur avec des exercices adaptés.

Si votre club dépend d'une école, communiquer avec la direction de l'école afin de connaître leur plan de relance.

Vous pouvez vous servir du « Guide retour à l'escrime » de la Fédération d'escrime du Québec (voir document ci-joint) pour soumettre votre propre plan de relance de la phase # 2 du déconfinement des activités physique.

Pour les assurances :

Les clubs d'escrime qui souhaiteront proposer des activités extérieurs pourront effectivement procéder.

Seuls les membres en règle (licence 2019-2020) sont couverts.

L'assureur considérera ces activités couvertes, sans autres avis au fur et à mesure que les prohibitions seront levées.

Il va de soi que toutes les règles sanitaires et consignes exigées par les autorités gouvernementales, de même que toutes les règles de sécurité et autres de chaque fédération doivent être respectées lors de la reprise des activités.

Avant la reprise des activités, les clubs doivent faire signer à leurs membres, la reconnaissance de risques par rapport au COVID-19.



Vous trouverez davantage d'informations en suivant ces liens :

[Québec annonce la reprise du sport de haut niveau](#)

- Reprise des activités sportives, de loisir et de plein air en contexte de COVID-19 : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reprise-graduelle-activites-mesures-ralentissement-covid19/#c58743>
- Reprise des activités sportives, de loisir et de plein air : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/>
- Questions/Réponses sur les activités sportives, de loisir et de plein air : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/#c58763>

Vous trouverez ci-joint;

- Guide retour à l'escrime
- Guide autosoins incluant le protocole en cas de symptômes du COVID-19.
- Le formulaire de reconnaissance de risque par rapport au COVID-19.
-

Communiquez avec nous, si vous avez des questions plus spécifiques;
info@escrimequebec.qc.ca

Ça va bien aller!

Dominique Teisseire / Directeur technique et administratif
Fédération d'escrime du Québec